

a.

2

10

performance

danse

rencontres

weekend surprise

fête

expérience

théâtre

atelier

blackout session

chenille

invitation

médiation

Guide de
programmation

Comment s'élabore une saison ?

L'atelier 210 propose plusieurs cadres de programmation :

En arts de la scène :

- Les coproductions (y compris les productions déléguées) : des créations que nous soutenons par un apport en production, en plus de l'accueil (et la prise en charge financière) d'une série de 5 à 10 représentations (3 à 4 par saison).
- Les weekends surprise : une carte blanche accordée à un collectif ou un.e artiste pour un weekend (2 à 3 par saison).
- Unicorn : un festival de performance dans l'espace public, à destination des écoles primaires de la commune, au cours duquel se produit une double rencontre : des artistes performeur.euses qui n'ont pas l'habitude de jouer devant un public d'enfant, et des enfants qui n'ont pas l'habitude de voir des spectacles de ce type. 1 fois par saison (pour 3 performances).

En musique :

- Les chenilles : Événements orientés clubing et danse. Les programmations des Chenilles seront réalisées en partenariat avec les collectifs actifs en Fédération Wallonie-Bruxelles (5 par saison).
- Les elfiques : Les Elfiques c'est des concerts, performances pour tou.x.tes présentés dans un cadre enfants vivement convié.es (1 par saison).
- Les fondamentales : C'est les soirées concerts d'artistes issus de la FWB et/ou internationaux (12 par saison).
- Les troglodytes : Sont des événements multidisciplinaires musique, danse et performance. Spectacles/concerts immersifs qui répondent à l'envie de se lover dans sa grotte et à prendre soin de soi et des autres par la musique et les sons dans une ambiance cosy (3 par saison).

Comment nous soumettre un projet/un spectacle en Arts de la scène ?

Si vous souhaitez nous soumettre un projet de spectacle, pour une potentielle coproduction, voire production déléguée : envoyez un mail à laurent@atelier210.be avec :

Des propositions de dates pour se rencontrer (attention, Léa étant à mi-temps, elle n'est disponible pour des rendez-vous que les mardis et jeudis).

Quelques lignes qui mettent en contexte votre désir/votre moteur par rapport à la matière que vous souhaitez aborder dans ce spectacle, et l'esthétique que vous envisagez.

Éventuellement un dossier (mais ce n'est pas forcé).

Tout autre élément que vous jugez pertinent.

Comment nous soumettre un projet en musique ?

Envoyez un mail à eve@atelier210.be avec :

Des liens d'écoute et une bio du projet.

Attention: Étant donné le nombre de candidatures que nous recevons chaque semaine, nous nous excusons d'avance pour les délais de réponse. Sans nouvelle de notre part dans un délai de deux semaines, vous pouvez considérer notre réponse comme négative.

Y-a-t-il des moments précis pour nous soumettre un projet ?

Les saisons arts de la scène se bouclent mi-janvier. Mais les dernières semaines sont principalement consacrées aux questions de budget et de calendrier. Les décisions de programmation sont donc toutes prises à la mi-décembre (environ).

Nous écoutons, lisons, recevons les propositions toute l'année.

Et pour Unicorn, qui a lieu tous les ans en mai ; la programmation est bouclée au plus tard au mois de novembre de l'année qui précède.

A quel stade de développement nous soumettre un projet ? Quels sont les engagements de l'atelier 210 dans le cadre d'une production déléguée ? Que proposons-nous aux artistes et compagnies dans ce cadre ?

En arts de la scène :

Nous souhaitons soutenir et accompagner des artistes sur la toute la durée de leur création, jusqu'à un an après la première.

Cela signifie que vous ne devez pas déjà avoir obtenu d'aide à la création, par exemple, avant de nous proposer un projet. Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche-là, ainsi que pour la recherche de coproducteurs éventuels. Ces démarches sont effectuées ensemble, dans un dialogue constant, chacun.e avec ses compétences.

L'atelier 210 n'est, par contre, pas un lieu équipé (tant humainement que matériellement) pour soutenir et accompagner la recherche.

Bien sûr, il n'y a pas toujours de passage ou de frontière claire entre la fin de la recherche et le début de la création... (Ceci dit nous pouvons aussi accompagner ce moment intermédiaire).

Au total, un accompagnement en coproduction peut commencer deux ans (environ) avant la date envisagée de la première, et se termine jusqu'à un an après. Nous ne prenons pas en charge la diffusion du spectacle, par contre, nous poursuivons l'accompagnement administratif/de production, notamment pour la remise des comptes.

L'accompagnement en production déléguée comporte un accompagnement en résidence administrative de votre asbl, à partir de votre projet. Les termes et besoins spécifiques de la résidence administrative sont déterminés ensemble lors d'une première réunion. Le but est de fournir des outils pratiques sur des questions concrètes, comme l'élaboration de budgets (y compris des budgets à l'année de votre asbl), le fonctionnement du tax shelter, les différents types de contrats, les barèmes salariaux, etc...

Il ne s'agit en aucun cas d'une formation déguisée : il s'agit d'instaurer un contact, des échanges entre les compagnies soutenues par l'Atelier 210, et d'aider à compléter une boîte à outils administrative, à partir des besoins concrets amenés par les artistes.

En musique :

Nous souhaitons accompagner et soutenir la « mise en scène » de projet musical :

- Résidence artistique (support et matériel technique) en salle avec sortie de résidence public et festive

La mise en réseau avec partenaires institutionnelles en vue de résidence artistique et de booking.

- L'accompagnement administratif en interne ou avec des partenaires : législation du travail/statut d'artiste, assurance, structure asbl, modalités de rémunération, ...
- L'aide à la rédaction de dossier de demande de subvention.

Quels sont les engagements de l'atelier 210 dans le cadre d'un week-end surprise ? Que proposons-nous aux artistes et compagnies dans ce cadre ?

Lors d'un week-end surprise, nous fonctionnons sur le mode de la curation / carte blanche, c'est-à-dire que nous laissons toute liberté à l'artiste/au collectif de s'emparer du lieu, pas seulement de la salle de spectacle, à l'intérieur de certaines limites inévitables, à savoir :

- L'adoption partagée d'une charte de valeurs
- Se limiter à la fiche technique de l'Atelier 210 (ou amener vous-même le matériel supplémentaire)
- Se limiter au budget fixé ensemble

Dans ce cadre, nous pouvons accompagner les artistes/collectifs dans l'élaboration du budget, du planning, en fournissant par exemple des outils (fichiers types notamment), en prenant du temps, si nécessaire, pour se pencher ensemble sur les questions de contrats, sur les aspects production / administration ; et également de penser avec vous à l'implantation technique idéale. Nous nous mettons à disposition, dans les limites temporelles et matérielles de nos capacités.